

solider leur position. De même, nous avons examiné les facteurs qui, au vu des imperfections du marché financier, peuvent rendre ces organismes spécialisés supérieurs à d'autres fournisseurs d'épargne-retraite. Enfin, nous avons souligné que l'expansion des régimes complémentaires danois s'est caractérisée par un phénomène d'émulation. Celui-ci peut s'expliquer par la diffusion des informations, par le fait qu'on attend moins de l'Etat en matière de pensions de vieillesse et par le désir de chaque catégorie de salariés de conserver la position de ses revenus par rapport à celle d'autres salariés.

* *
*

Bibliographie

- Altman, N. (1992). « L'action réglementaire de l'Etat : pour des retraites du régime privé équitables, décentes et assurées. » in OCDE, *Les régimes de retraite privés et la politique gouvernementale*, 1992, pp. 89-108.
- Andersen, B. Rold. (1981). « L'évolution future du système de retraite public ». *Økonomi og Politik*, 4 (en danois).
- Barr, N. (1992). « Economic Theory and the Welfare State : A Survey and Interpretation ». *Journal of Economic Literature*, vol XXX, pp. 741-803.
- Bodie, Z. (1990). « Pensions as Retirement Income Insurance ». *Journal of Economic Literature*, vol XXVIII, pp. 28-49.
- Commission sociale. (1993). *Les personnes âgées* (en danois).
- Hannah, L. (1992). « Croissance et structure des pensions de régimes privés dans les pays de l'OCDE : analogies et différences ». in OCDE, *Les régimes de retraite privés et la politique gouvernementale*, 1992, pp. 25-36.
- Jensen, S. H. and Nielsen, S. B. (1991). « Population Aging, Public Pensions and the Macroeconomy ». Copenhagen Business School, Institute of Economics, working paper pp. 8-91.
- LO. 1985. *Projet de réforme des retraites* (en danois).
- Østrup, F. (1986). « Problèmes liés à la structure d'un système de pension ». *Nationaløkonomisk Tidsskrift*, pp. 124, 294-303. (en danois).
- Pesando, J. E. (1992). « Les effets économiques des pensions privées ». in OCDE, *Les régimes de retraite privés et la politique gouvernementale*, 1992, pp. 129-150.
- Petersen, J. H. (1986). « Le financement des pensions dans une perspective de croissance ». *Nationaløkonomisk Tidsskrift*, pp. 124, 305-315 (en danois).

Retraite et vieillissement : quelle logique de protection ?

Bernard Delhousse, Sergio Perelman
et Pierre Pestieau *

Longtemps, vieillesse et pauvreté allaient de pair. C'était parmi les personnes âgées qu'on dénombrait la plus grande proportion de pauvres. Depuis quelques temps, cette loi d'airain s'est trouvée démentie. Dans la plupart des pays industrialisés, les personnes âgées connaissent un niveau de vie sans précédent, que ce soit par comparaison avec le passé ou même relativement aux autres classes d'âge. En conséquence, les poches de pauvreté tendent à y disparaître¹. Aux Etats-Unis, pour prendre l'exemple d'un pays où la pauvreté frappe les personnes âgées, le taux de pauvreté dans cette classe d'âge s'y est réduit de moitié entre 1960 et 1990.

On peut du coup légitimement se poser la question de la durée de ce phénomène. La loi d'airain de vieillards sans ressources est-elle définitivement brisée ? Ou doit-on craindre son retour en force ? Le point de vue que nous développons dans cette note est que le vieillissement démographique et l'importance des retraites par répartition dans le revenu des personnes âgées se conjuguent pour mettre en péril ce que d'aucuns ont qualifié d'âge d'or du troisième âge.

Nous indiquerons que l'introduction de régimes complémentaires de retraite ne répond pas à ce péril sauf si elle permet de restructurer le régime des retraites de base de façon à ce qu'il puisse concentrer son action sur les plus démunis². Pour illustrer cet argument, nous étudions dans cet article

¹ Voir sur ce point Achdut et Tamir (1990), Hedstrom et Ringen (1990).

² Cet argument est aussi développé par Munnell (1986), Pestieau (1992) et Delhousse et al. (1992, 1993).

* CREPP, Université de Liège, Belgique.

Nous remercions Gerry Hughes pour ses remarques. Nous avons bénéficié pour cette recherche de l'aide du SPPS - PAI # P3-052.

l'incidence que le vieillissement et différentes formes de régimes de retraite peuvent avoir sur la distribution des revenus des personnes âgées dans sept pays membres de l'OCDE pour lesquels nous disposons de données assez récentes et homogènes³.

En effet, outre le vieillissement et le financement par répartition, la logique de protection qui anime le régime de base est déterminante. Une logique par trop commutative – les prestations sont étroitement liées aux contributions – peut conduire à un retour de la pauvreté chez les personnes âgées.

Dans les pays à logique commutative, nous suggérons d'adopter progressivement des retraites uniformes⁴ conjointement avec une augmentation de l'âge de la retraite et de développer des retraites complémentaires pour assurer un taux de remplacement adéquat à ceux qui ont des revenus relativement plus élevés.

1. Facteurs d'inégalité des revenus des personnes âgées

L'objet premier de cet article est d'appréhender l'effet que devrait avoir le vieillissement démographique sur la distribution des revenus des personnes âgées. Cet effet devrait dépendre du contexte économique et institutionnel dans lequel les régimes de retraite sont organisés. Plus précisément, l'incidence redistributive du vieillissement dépendra des facteurs suivants :

- l'importance des retraites de base dans le revenu des personnes âgées ;
- la fraction de ces retraites qui est financée selon le principe de répartition ;
- la logique de protection qui dirige le régime de base : système atlantique (beveridgien) ou système continental (bismarckien)⁵ ;
- la logique des régimes de retraites complémentaires ;
- la capacité d'accroître les prélèvements obligatoires.

Nous utiliserons le coefficient de Gini pour mesurer le degré d'inégalité des revenus. L'avantage de cet indice est de pouvoir être décomposé. Ainsi si le revenu des personnes âgées consiste en retraite de base et en revenus du capital, incluant les pensions complémentaires, on exprimera le degré d'inégalité par le coefficient de Gini, G :

$$G = w_1 \rho_1 G_1 + w_2 \rho_2 G_2$$

où les indices 1 et 2 dénotent respectivement les retraites de base et les revenus du capital. La décomposition de l'inégalité inclut : G_1 , le coefficient de Gini de chaque source de revenu ; r_i , un coefficient de corré-

3. Nous tenons à remercier le LIS (*Luxemburg Income Study*) pour avoir mis ces données à notre disposition.

4. Pour une discussion historique du principe d'une prestation uniforme, voir Atkinson (1991).

5. Pour cette distinction, voir Albouy et Kessler (1989).

lation relative entre cette source de revenu et l'ensemble des revenus⁶ ; w_i , la part de la source de revenu i dans l'ensemble des revenus.

Voyons maintenant quelle est la valeur attendue de ces trois termes :

- (i) $w_1 = 1 - w_2$, reflète l'importance des retraites de base. Le vieillissement affectera w_1 d'autant plus qu'il entraîne des taux de dépendance élevés, que les retraites de base reposent sur le principe de répartition et que les contributions ne peuvent pas s'ajuster.
- (ii) $G_1 < G_2$: l'inégalité des revenus du capital et des retraites complémentaires est généralement plus forte que celle des retraites de base. Celle-ci sera plus élevée lorsque la structure des prestations obéit à une logique d'assurance-sociale – bismarckienne ou continentale – plutôt qu'à une logique d'assistance – beveridgienne ou atlantique. Dans le premier cas, il y a commutativité : les droits sont issus du travail et basés sur les cotisations versées ; dans le second cas, les droits sont issus d'une qualité, celle de retraité, et impliquent des prestations uniformes. L'inégalité des retraites complémentaires dépend de leurs caractéristiques : elle sera élevée là où ce type de retraite est réservé aux cadres et aux employés à revenus élevés ; elle dépendra de la nature de l'exonération fiscale qui peut être plafonnée et être plus ou moins restrictive.
- (iii) ρ_1, ρ_2 : les coefficients de corrélation relative indiquent la manière dont sont distribués les revenus d'une source donnée par rapport à l'ensemble des revenus. Dans certains pays, les retraites complémentaires, tout en étant d'autant plus élevées que le sont les autres revenus, jouent un rôle réellement complémentaire par rapport aux retraites de base. Ce dernier effet 'compensateur' donne des coefficients de corrélation relative quelque peu faibles.

Nous avons supposé que les revenus des personnes âgées consistent uniquement en des retraites de base et des revenus du capital, mobilier et immobilier. Certaines personnes âgées continuent de percevoir des revenus du travail. Ces revenus, qui en général sont plus également répartis que les revenus du capital, peuvent être un facteur d'inégalité chez les personnes âgées. C'est dans les classes de revenus les plus élevées que l'on retrouve les « jeunes vieux » qui continuent de travailler et de gagner souvent plus que ce que représenterait la retraite de base.

Outre le coefficient de Gini, nous utiliserons aussi le taux de pauvreté, à définir ici comme le pourcentage de ménages ayant des revenus inférieurs à la moitié du revenu médian, le revenu étant ajusté pour tenir compte des différences dans la composition des ménages.

6. Techniquement, r_i est le rapport du coefficient de corrélation entre le revenu i et le classement en termes de revenu total sur le coefficient de corrélation entre le revenu i et le classement en termes de ce revenu. Voir Fields (1983).

2. Structure des revenus des personnes âgées dans sept pays

Pour un échantillon de sept pays, nous disposons de données portant sur la décomposition des revenus des personnes âgées autour de l'année 1985 et sur la croissance du taux de dépendance. Supposons que la structure des prestations ne se modifie pas et que la distribution actuelle des revenus des personnes âgées se maintienne à l'avenir ; supposons de plus que les pouvoirs publics soient incapables de répondre au vieillissement croissant par une hausse des recettes. Cette dernière hypothèse se vérifierait si la croissance s'arrêtait et si les taux de prélèvements obligatoires ne pouvaient plus être augmentés. Dans ces conditions, à quoi peut-on s'attendre ?

Du point de vue de l'inégalité, la pire des situations serait celle d'un pays qui s'attend au vieillissement le plus élevé, qui s'appuie au maximum sur le régime de base et la répartition et où les prestations sont liées aux revenus antérieurs (régime bismarckien).

Le tableau 1 reprend ces caractéristiques pour nos sept pays. On remarque aussitôt qu'aucun de ces pays ne possède à la fois les trois caractéristiques qui le mettraient dans la meilleure ou la pire des situations.

Tableau 1 - Revenus des personnes âgées (60 ans et plus)¹

Pays	Taux de dépendance		Parts dans le revenu brut des ménages		Philosophie des régimes de base ³
	1985	2055	Retraites de base	Revenus du capital ²	
Allemagne (RFA)	0,352	0,532	0,75	0,05	BM
Belgique	0,348	0,532	0,80	0,06	BM
Etats-Unis	0,299	0,544	0,55	0,20	MI
France	0,336	0,537	0,68	0,09	BM
Pays-Bas	0,298	0,548	0,68	0,24	MI
Royaume-Uni	0,396	0,522	0,43	0,33	BV
Suède	0,437	0,548	0,63	0,08	BV

¹ Voir également les tableaux 2 et a1 (en annexe).

² Incluant les retraites complémentaires financées par capitalisation.

³ BM : régime bismarckien ; BV : régime beveridgien ; MI : régime mixte.

Sources : Luxembourg Income Study (LIS) et Vu (1984).

Le tableau 2 résume les principales caractéristiques de la décomposition des revenus des personnes de plus de 60 ans. Le tableau 2a donne la part relative de chaque source de revenus. La part des revenus du travail dépend naturellement du taux d'activité des personnes âgées. Ces revenus sont inégalement répartis dans la population des personnes âgées comme l'indique le tableau 2b ; il est clair que si l'on se limitait aux seuls actifs, le coefficient de Gini serait nettement plus faible. Les retraites de base, définies comme les retraites financées par répartition, occupent la plus grande place dans les

revenus des personnes âgées, surtout en Belgique et en Allemagne. Elles sont beaucoup moins inégalement distribuées que les revenus du travail. Si l'on excepte les USA connus pour leurs fortes disparités des revenus, ce sont les pays à systèmes bismarckiens (Allemagne, Belgique et France) qui ont les plus fortes inégalités de retraites. Quant aux revenus du capital, qui rap-pelons-le, incluent les régimes complémentaires de capitalisation, ils sont importants aux USA, au Royaume-Uni et aux Pays-Bas et plutôt insignifiants ailleurs. Ils sont partout inégalement répartis.

Le tableau 2c présente les relations entre ces sources de revenus. On remarquera qu'aux Etats-Unis, aux Pays-Bas et dans le Royaume-Uni les revenus du capital y sont relativement importants et corrélés négativement avec les retraites de base. On peut vraiment parler alors de régimes complémentaires. Aux Etats-Unis, ces deux sources de revenus se renforcent. La forte corrélation négative entre retraites de base et revenus du travail n'est pas surprenante. L'intérêt de ce tableau de corrélations apparaîtra plus tard lorsque nous envisagerons la possibilité de retraites de base uniformes.

3. L'incidence du vieillissement sur la distribution des revenus des personnes âgées

Sur base des données présentées dans la section précédente, nous voulons cerner les implications que le vieillissement démographique aura sur la distribution des revenus. Nous envisagerons quatre scénarios pour les années 2020 et 2055. Tous sont caractérisés par les deux hypothèses suivantes :

- (i) le montant total des ressources disponibles pour les retraites de base est fixé à celui de l'année de base ; en d'autres termes, il n'y a pas croissance réelle de la base imposable et les taux de cotisation sont constants.
- (ii) la distribution des revenus et sa décomposition observées en 1985 ne se modifient qu'au travers des variations de retraites imposées pour faire face au vieillissement.

Le premier scénario, celui de référence, dénoté REFÉ, est basé sur l'hypothèse que les prestations du premier pilier diminueront uniformément en fonction de la croissance du taux de dépendance. En d'autres mots, il n'y a dans ce scénario aucune compensation qu'elle vienne d'une hausse des cotisations, d'un développement des deux autres piliers, d'un allongement de la vie active ou d'une restructuration des prestations des retraites de base.

Dans le second scénario, dénoté EQUA, on suppose toujours que globalement l'ensemble des retraites de base diminue au rythme de la croissance du taux de dépendance, mais que la structure des prestations est modifiée de façon à assurer à tout retraité une pension uniforme ajustée au nombre de prestataires. Dans le troisième scénario, le scénario PRIV, on suppose que les revenus du capital qui incluent les retraites complémentaires, privées et collectives, augmentent d'un facteur égal au facteur de réduction des retraits

tes de base. La structure des prestations demeure inchangée comme dans le scénario REFE. Enfin, dans le scénario RETI, nous modifions le scénario REFE en faisant passer l'âge de la retraite de 60 à 65 ans.

Tableau 2 - Décomposition des revenus des personnes de plus de 60 ans

2a. Importance relative des sources de revenus dans le revenu brut des ménages¹

Pays	Echantillon		Revenus du travail	Retraites de base	Revenus du capital
	Année	Nombre			
Allemagne (RFA)	1984	1181	0,20	0,75	0,05
Belgique	1988	1062	0,14	0,80	0,06
Etats-Unis	1986	3297	0,24	0,55	0,20
France	1984	3159	0,22	0,68	0,09
Pays-Bas	1987	1013	0,09	0,68	0,24
Royaume-Uni	1986	2407	0,24	0,43	0,33
Suède	1987	1908	0,29	0,63	0,08

2b. Coefficients de Gini par source de revenus²

Pays	Revenus du travail	Retraites de base	Revenus du capital	Revenu brut
Allemagne (RFA)	0,8607	0,3215	0,8092	0,2653
Belgique	0,8408	0,2736	0,8576	0,2232
Etats-Unis	0,7907	0,3898	0,7286	0,3848
France	0,8683	0,3432	0,8412	0,2877
Pays-Bas	0,9173	0,2561	0,7166	0,2752
Royaume-Uni	0,8537	0,2403	0,6412	0,2651
Suède	0,8522	0,2667	0,6173	0,2437

2c. Corrélations partielles entre sources de revenus²

Pays	Retraites de base et revenu brut	Retraites de base et revenus du travail	Revenus du travail et revenus du capital	Retraites de base et revenus du capital
Allemagne (RFA)	0,2856*	- 0,5194*	0,0379*	- 0,0282*
Belgique	0,5815*	- 0,5447*	0,0458	- 0,0237
Etats-Unis	0,1504*	- 0,3739*	- 0,0712*	- 0,3739*
France	0,6156*	- 0,3392*	0,0191	0,0362*
Pays-Bas	0,1291*	- 0,3283*	- 0,0931*	- 0,2438*
Royaume-Uni	- 0,2857*	- 0,6050*	- 0,0507	- 0,2365*
Suède	0,4793*	- 0,3655*	- 0,0219	0,0385

¹ Moyennes des ratios individuels.

² Revenus par unité de consommation.

* Significatif au seuil de 1%.

Source : Luxembourg Income Study (LIS).

Les principaux résultats de ces extrapolations sont présentés dans le tableau 3 pour les années 2020 et 2055.

Tableau 3 - Coefficients de Gini¹ - Projections pour 2020 et 2055

3a. Scénarios pour 2020

Pays	Population âgée de 60 ans et plus			Population âgée de 65 ans et plus		
	Année de base	REFE	EQUI	PRIV	Année de base	RETI
Allemagne (RFA)	0,2653	0,3205	0,2252	0,3313	0,2516	0,2862
Belgique	0,2232	0,2636	0,1896	0,4267	0,2178	0,2486
Etats-Unis	0,3848	0,4414	0,3987	0,4624	0,3853	0,4439
France	0,2877	0,3120	0,2001	0,3297	0,2556	0,2957
Pays-Bas	0,2752	0,3639	0,3662	0,4320	0,2597	0,3561
Royaume-Uni	0,2651	0,2886	0,2941	0,2995	0,2467	0,2680
Suède	0,2437	0,2659	0,1622	0,2661	0,2316	0,2417

3b. Scénarios pour 2055

Pays	Population âgée de 60 ans et plus			Population âgée de 65 ans et plus		
	Année de base	REFE	EQUI	PRIV	Année de base	RETI
Allemagne (RFA)	0,2653	0,3167	0,2199	0,3266	0,2516	0,2837
Belgique	0,2232	0,2710	0,1994	0,4307	0,2178	0,2544
Etats-Unis	0,3848	0,4547	0,4163	0,4808	0,3853	0,4582
France	0,2877	0,3221	0,2173	0,3484	0,2756	0,3041
Pays-Bas	0,2752	0,3672	0,3698	0,4377	0,2597	0,3595
Royaume-Uni	0,2651	0,3107	0,3172	0,3324	0,2467	0,2885
Suède	0,2437	0,2625	0,1567	0,2626	0,2316	0,2401

¹ Estimés sur base du revenu total brut par unité de consommation. L'échelle d'équivalence est celle utilisée par la CEE et l'OCDE: chef du ménage = 1.0, autres adultes = 0.7, enfants = 0.5.

Dans l'interprétation, nous mettrons l'accent sur l'année 2055 pour laquelle les taux de dépendance sont plus élevés et la projection plus dramatique. L'inégalité globale s'accroît lorsqu'on avance dans le temps pour le scénario de référence (REFE). L'Allemagne et la Suède font largement exception à cette tendance parce que leur taux de dépendance décroît de 2020 à 2055 (cf. tableau a1). Le scénario EQUI donne des résultats contrastés. Dans les trois pays à philosophie bismarckienne, la Belgique, la France et l'Allemagne, il y a un net gain d'égalité. C'est aussi le cas de la Suède. Dans les autres pays, les Etats-Unis, le Royaume-Uni et les Pays-Bas, le résultat est inversé. Qu'est-ce à dire ? L'explication réside dans les corrélations en-

tre différentes sources de revenus (cf. tableau 2c). Ces revenus se compensent les uns les autres ; dès lors, si on modifie la structure de l'un deux, il est fatal qu'au total, il y ait croissance de l'inégalité.

En d'autres termes, une réforme allant dans le sens d'une plus grande uniformité des retraites de base n'est pas partout souhaitable ; elle ne l'est que dans des pays où le premier pilier obéit à une logique commutative et où le second et le troisième piliers n'ont pas de rôle compensatoire.

Quant au scénario PRIV, il n'est pas surprenant d'observer qu'il implique une inégalité accrue comparé au scénario REFE. Ajoutons cependant qu'en moyenne (par construction) les revenus sont plus élevés et qu'il n'est pas impossible que le bien-être collectif s'en trouve accru.

Enfin, il y a le scénario RETI d'augmentation de l'âge de la retraite de 60 à 65 ans. Sauf dans le cas de la Suède, il y a augmentation de l'inégalité au sein du groupe âgé de 65 ans et plus.

Tableau 4 - Taux de pauvreté¹ - Projections pour 2020 et 2055

4a. Scénarios pour 2020

Pays	Population âgée de 60 ans et plus				Population âgée de 65 ans et plus	
	Année de base	REFE	EQUI	PRIV	Année de base	RETI
Allemagne (RFA)	12,5	44,4	4,3	42,0	13,8	48,6
Belgique	6,8	30,2	7,4	27,2	7,0	33,2
Etats-Unis	26,2	40,6	38,6	36,0	29,1	46,9
France	4,1	21,9	2,8	20,6	2,0	21,8
Pays-Bas	2,1	47,7	49,8	40,1	1,7	54,9
Royaume-Uni	6,2	16,7	3,9	13,5	6,8	19,4
Suède	9,6	28,5	0,0	25,2	11,8	33,9

4b. Scénarios pour 2055

Pays	Population âgée de 60 ans et plus				Population âgée de 65 ans et plus	
	Année de base	REFE	EQUI	PRIV	Année de base	RETI
Allemagne (RFA)	12,5	41,7	4,3	40,1	13,8	46,0
Belgique	6,8	36,5	7,5	33,6	7,0	41,0
Etats-Unis	26,2	43,0	41,6	36,9	29,1	48,8
France	4,1	29,7	5,0	28,1	2,0	31,0
Pays-Bas	2,1	48,5	50,6	40,4	1,7	55,5
Royaume-Uni	6,2	27,6	34,6	21,5	6,8	32,0
Suède	9,6	25,4	0,0	22,5	11,3	30,1

¹ Pour la construction des seuils de pauvreté, voir tableau a2 en annexe.

4. Projection du taux de pauvreté

Plutôt que de s'intéresser à la distribution des revenus, on pourrait mettre l'accent sur un segment de la population âgée, celui qui se situe en dessous du seuil de pauvreté. C'est ainsi que nous avons projeté ce que serait, sous les différents scénarios, le taux de pauvreté dans les sept pays de notre échantillon. Naturellement, ce taux dépend du seuil de pauvreté suite à l'hypothèse faite sur l'appauvrissement général des personnes âgées, il n'est pas surprenant que certains taux soient élevés au-delà du raisonnable. Il s'agit bien sûr d'un exercice qui repose sur des hypothèses restrictives quant à la croissance.

Ceci étant, le taux de pauvreté augmente dans le scénario de référence, REFE. Par rapport à ce scénario, le scénario EQUI permet de diminuer le taux de pauvreté sauf au Royaume-Uni (en 2055) et aux Pays-Bas. Aux Etats-Unis, le gain est minime. Ceci est à rapprocher de ce que nous avons observé dans les précédentes sections et se rapporte à l'interaction entre les différentes sources de revenus. Il est clair que la retraite uniforme est inférieure au seuil de pauvreté (cf. tableau a2). Le scénario PRIV a des effets identiques dans tous les pays. Par rapport à REFE, il réduit le taux de pauvreté surtout aux Pays-Bas, aux Etats-Unis et au Royaume-Uni. En revanche, le scénario RETI a l'effet opposé. Rappelons que les personnes de plus de 65 ans ont des revenus qui dépendent essentiellement des retraites de base et sont donc plus sensibles à toute réduction de ces retraites.

Conclusion

La plupart des travaux portant sur l'effet du vieillissement sur les retraites mettent l'accent sur l'incidence intergénérationnelle. Ces travaux concluent généralement à une réduction prochaine du niveau de vie des personnes âgées que provoquerait la hausse du taux de dépendance combinée avec un financement des retraites de base fondé sur la répartition. Dans cet article, nous avons adopté un point de vue différent, celui de l'effet du vieillissement sur l'équité intragénérationnelle. Nous pensons en effet que le problème réside autant dans la manière avec laquelle les retraites seront distribuées que dans le niveau moyen de ces retraites.

En corollaire se pose la question d'une éventuelle réforme de la répartition des prestations. Un système à philosophie commutative dans lequel la structure des retraites épouse celle des rémunérations du travail peut connaître de sérieuses difficultés si la masse totale des prestations vient à diminuer. En effet, dans un tel système où coexistent des petites et des grosses retraites, une réduction étale de chaque prestation peut s'avérer intenable pour les « petits » allocataires. Dans ce cas, une réforme allant dans le sens d'une retraite uniforme conduit à une distribution des revenus des personnes âgées plus équitable. Pour éviter des ruptures trop brusques entre les

revenus d'avant et d'après la cessation d'activité, le recours généralisé à des retraites complémentaires peut s'avérer souhaitable.

En revanche dans les pays dont le système de retraite est davantage fondé sur la solidarité et l'assistance, ces problèmes ne se posent pas avec la même acuité d'autant plus que les revenus du capital, particulièrement les retraites complémentaires financées par la capitalisation, jouent un rôle authentiquement complémentaire, voire compensatoire.

Notre exercice est naturellement sommaire ; il ne peut se comparer à des travaux basés sur des modèles de microsimulation (voir par ex. Nelissen, 1993). En outre, il repose sur une hypothèse de croissance zéro que d'aucuns jugeront irréaliste. Sur ce point, on notera que l'hypothèse d'une économie stationnaire n'est pas problématique aussi longtemps que l'on s'intéresse au taux de pauvreté ou à l'inégalité des revenus et non à leur niveau. En d'autres termes, même si grâce à une croissance retrouvée, l'épargne et les cotisations sociales pouvaient augmenter, le niveau moyen des revenus des retraités s'en trouverait accru, mais leur distribution resterait aussi inégale que nous l'avons projetée.

Annexes

Tableau a1 - L'impact du vieillissement¹

Personnes âgées de 60 ans et plus / population de 20 à 59 ans

Pays	Ratios de dépendance			Taux de variation	
	1985	2020	2055	1985/2020	1985/2055
Allemagne (RFA)	0,352	0,546	0,532	0,645	0,662
Belgique	0,348	0,504	0,532	0,690	0,653
Etats-Unis	0,299	0,484	0,544	0,617	0,549
France	0,336	0,483	0,537	0,696	0,626
Pays-Bas	0,298	0,537	0,548	0,556	0,545
Royaume-Uni	0,396	0,458	0,522	0,866	0,759
Suède	0,437	0,568	0,548	0,771	0,798

Personnes âgées de 65 ans et plus / population de 20 à 64 ans

Pays	Ratios de dépendance			Taux de variation	
	1985	2020	2055	1985/2020	1985/2055
Allemagne (RFA)	0,232	0,350	0,363	0,663	0,640
Belgique	0,219	0,319	0,369	0,686	0,582
Etats-Unis	0,197	0,299	0,380	0,661	0,520
France	0,217	0,317	0,373	0,686	0,515
Pays-Bas	0,196	0,346	0,380	0,567	0,729
Royaume-Uni	0,259	0,299	0,355	0,864	0,744
Suède	0,292	0,391	0,392	0,747	0,744

¹ A partir des projections démographiques réalisées par la World Bank (voir Vu, 1984)

Tableau a2 - Seuils de pauvreté et retraite uniforme - Ménages unipersonnels

(en parité du pouvoir d'achat et en dollars à prix constants de 1986)

Pays	Année	Seuil de pauvreté ¹	Retraite uniforme 2			
		(a)	2020 (b)	% (b)/(a)	2055 (c)	% (c)/(a)
Allemagne	1984	5116	5362	1,048	5502	1,075
Belgique	1988	4047	3893	0,962	3986	0,911
Etats-Unis	1986	6458	4560	0,706	4056	0,628
France	1984	4239	6081	1,434	5467	1,289
Pays-Bas	1987	4653	3419	0,735	3350	0,720
Royaume-Uni	1986	4232	4234	1,000	3713	0,877
Suède	1987	5221	6270	1,201	6493	1,244

¹ Le seuil de pauvreté correspond à la moitié du revenu médian par unité de consommation en considérant l'ensemble de la population (avec pondérations pour assurer la représentativité des échantillons) et le revenu global du ménage. Le deuxième adulte dans le ménage reçoit une pondération de 0,7 et les autres personnes 0,5.

² La retraite uniforme est obtenue en divisant la masse totale des transferts correspondant à l'année de base par le nombre total d'ayants droit (pondéré par 1,7 dans le cas où il s'agit d'un couple de bénéficiaires) et ajustée pour tenir compte de l'évolution des rapports de dépendance démographique. Les ayants droit sont définis de la façon suivante : revenus du travail inférieurs à 25 % du revenu global ou revenus des pensions de base supérieurs à 25 % du revenu global ou revenu global (hors pension de base) inférieur au seuil de pauvreté.

Bibliographie

- Atkinson, A.B. (1991). « A National Minimum ? A History of Ambiguity in the Determination of Benefit Scales in Britain », in T. and D. Wilson, eds., *The State and Social Welfare*, Longman, London.
- Achdut, L. et Y. Tamir (1990). « Retirement and Well-Being among the Elderly », in T. Smeeding et al., eds., *Poverty, Inequality and Income Distribution in Comparative Perspectives*, Harvester Wheatsheaf, New York.
- Albouy, F.X. et D. Kessler (1989). « Un système de retraites européen : une utopie réalisable ? », *Revue Française des Affaires Sociales*, 45-67.
- Delhaussé, B., S. Perelman et P. Pestieau (1992). « L'incidence redistributive de la privatisation des retraites », *Revue d'Economie Financière*, 23, 65-79.
- Delhaussé, B., S. Perelman et P. Pestieau (1993). « The Distributive Implication of Shifting from Public to Private Provision of Retirement Income » in J. Berghman et B. Cantillon (eds.), *The European Face of Social Security*, Averbury, London.
- Fields, G. (1983). *Poverty, Inequality, and Development*, Cambridge University Press, Cambridge.
- Hedstrom, P. et S. Ringen (1990). « Age and Income in Contemporary Society », in Smeeding et al., eds., *Poverty, Inequality and Income Distribution in Comparative Perspectives*, Harvester Wheatsheaf, New York.
- Munnell, A. (1986). « Economic Considerations of a Marginal Shift from Public to Private Provision of Retirement Income », mimeo.
- Nelissen, J.H.M. (1993). *The Redistributive Impact of Social Security Schemes on Lifetime Labour Income*, Reeks Sociale Zekerheidswetenschap Rapporten n° 22, KUB, Tilburg.
- Pestieau, P. (1992). « The Distribution of Private Pension Benefits : how Fair it is ? » in E. Duskin, ed., *Private Pensions and Public Policy*, OECD, Paris.
- Vu, M.T. (1984). *World Population Projections 1984*, The World Bank, Washington.